

le Département du Travail  
des Alpes-Maritimes

NICE

# CERTIFICAT D'ENGAGEMENT

OFFICE REGIONAL DU TRAVAIL  
ARRIVEE

à remplir en double expédition par l'employeur

N°

Nom, profession et adresse de l'employeur :

Monsieur Maurice BUDD, Propriétaire du Domaine de GRAND

N° d'inscription au Registre du Commerce ou au Registre des Métiers BONHOMME,

à ST. MARTIN-de-CRAU (B. du R.)

s'engage à occuper le travailleur étranger ci-dessous désigné lorsque celui-ci sera en possession d'une carte d'identité de travailleur

Nom de l'employé KOSTENBAUM

Prénoms Abraham Nationalité polonaise

Date et lieu de naissance 21 Mars 1905, à Sienawa (Pologne)

Adresse actuelle NICE, 16, rue d'Angleterre, 16

Marié oui Nombre d'enfants deux

L'intéressé sera occupé en qualité de ouvrier agricole

~~ou jardinier pour une durée de 12 mois~~

(Stipuler une durée de 3 mois minimum ou 12 mois maximum)

au salaire de (1) 60 + par jour

Est entré en France le en 1930

L'intéressé possède une carte d'identité de travailleur n°

délivrée à , le 19 ,

portant la profession de :

valable du au

ou une carte d'identité de non travailleur n° 40-CS06934

délivrée à Nice, valable : 7/4/1945 le

Légalisation de la signature de l'employeur par le Maire.

A Marseille le 9 JUIL 1942

Signature de l'employeur :

Maurice BUDD

Visa :

AVIS FAVORABLE à la délivrance d'une carte d'identité

de Travailleur AGRICOLE

Agricole

à validité NORMALE.

Marseille, le 31 JUL 1942

Le Directeur de l'Office Régional du Travail

Le Chef de Section,



(1) Cet employé recevra le salaire prévu pour sa catégorie par la convention collective de travail en vigueur ou, à défaut, le salaire normal et courant de la catégorie pour la profession et la région. En conséquence, cet employé recevra un salaire de ..... (par heure, par jour, par semaine ou par mois).

AVIS FAVORABLE à la délivrance d'une carte d'identité

de Travailleur AGRICOLE

Agricole

à validité NORMALE.

Marseille, le

Le Directeur de l'Office Régional du Travail

VOUS POUR LA LE...  
9 JUIL 1942



AVIS TRES IMPORTANT AUX EMPLOYEURS  
que dans le cas où l'employeur qui désire se procurer le personnel de nationalité française pour son service n'a pu, malgré tous ses efforts, se procurer ce personnel, il est autorisé à adresser une demande d'engagement à l'Office Régional du Travail ne peut donner un avis favorable à son service n'a pu, malgré tous ses efforts, à son service. En conséquence, la présente demande est sur est en mesure d'occuper pour l'emploi signalé des postulants français en chômage.

G. L. Nice - O.D.T. 5.000 ex. 15-4-42.

**DUPLICATA**

**AGRICOL.**

SECRETARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

**ASSURANCES SOCIALES.**

**CARTE D'IMMATRICULATION.**

Service régional  
de 1<sup>re</sup> immatriculation

**MARSEILLE.**

NUMÉRO MATRICULE DE L'ASSURÉ :	05	1316249	3.
-----------------------------------	----	---------	----

Nom : *Kostenbaum*  
Prénoms usuels : *adolphe*  
Date de naissance : *21 mars 1905*  
Lieu de naissance : *Siemayria Gologne*  
Nationalité : *Galouais.*

L'assuré a été immatriculé  
dans l'assurance (1) :

obligatoire ~~(non agricole,~~  
agricole.  
facultative agricole,  
spéciale.

à la date du  
avec effet du

1. 8. 43.

Le Directeur du Service régional  
des Assurances sociales,

*[Signature]*

(1) Biffer les indications inutiles